



REGLEMENT DÉFILÉ COSPLAY

CHIBI ROUEN du 14/02/2021



Article 1 - Généralités

Le présent règlement régit le déroulement du défilé Cosplay organisé par l'Association Cosplay Yumigami lors de **CHIBI ROUEN à Rouen**.

Les participants s'engagent, en s'inscrivant au défilé, à respecter le présent règlement.

Tout manquement à l'un ou plusieurs des articles décrits ci-dessous pourra entraîner l'annulation du passage sur scène des participants concernés.

Article 2 - Organisation du défilé

Le défilé cosplay se déroule le **Dimanche 14 Février 2021**, de **XXh à XXh** sur la scène **[NOM DE LA SCENE]**.

Le défilé est ouvert à tous, sous certaines conditions pour les participants mineurs (décrits à l'article 4 du présent règlement).

Les inscriptions se font soit en ligne via un formulaire Google Forms, dont le lien sera transmis par l'association sur les réseaux sociaux dont elle dispose, ou en se rendant sur le lien du formulaire précisé à l'article 4 du présent règlement, soit directement sur place en s'inscrivant sur le stand de l'Association Cosplay Yumigami, sous réserve qu'il reste des places disponibles après la fermeture des inscriptions en ligne.

Les inscriptions en ligne au défilé sont ouvertes du **Lundi 7 Décembre 2020 10h** au **Dimanche 7 Février 2021 23h59**.

Les inscriptions sur place sont ouvertes le **Dimanche 14 Février 2021 de XXh à XXh**.

Toute inscription reçue au delà de cet horaire sera automatiquement refusée et aucune réclamation ne sera possible.

Un vestiaire est mis à disposition pour les participants du défilé.

Article 3 - Thèmes et Catégories

Les participants peuvent s'inscrire en catégorie solo ou groupe.

En raison de l'épidémie de COVID-19, le nombre de personnes pour un passage en groupe est limité à **3 maximum**.

Les participants peuvent défiler dans des costumes représentant un personnage de manga, de jeu vidéo, de BD, de film, de série etc. dès que l'oeuvre dont est issu le personnage est officielle.

Les participants peuvent également participer dans des costumes de leur invention, inspiré ou non d'un personnage existant, issu d'un fanart ou de leur propre invention (création personnelle), du moment qu'ils respectent le thème du festival dans lequel se déroule le concours.

Article 4 - Inscription au défilé

L'inscription au défilé peut s'effectuer de deux manières selon les modalités suivantes :

1. **Inscription en ligne** : elle se déroule via l'accès à un formulaire Google Forms, transmis par l'Association sur les réseaux sociaux dont elle dispose pour la communication de l'événement (Facebook, Instagram...), ou en se rendant sur le formulaire en copiant le lien suivant dans la barre d'adresse internet :

[\[lien du formulaire\]](#)

Les inscriptions ouvrent le **Lundi 7 Décembre 2020 10h** et ferment le **Dimanche 7 Février 2021 23h59**.

Toute inscription reçue au delà de cette date sera automatiquement refusée et aucune réclamation ne sera recevable.

2. **Inscription sur place** : elle s'effectue sur le stand de l'Association Cosplay Yumigami via un dossier papier à compléter et à remettre au membre du staff de l'association qui s'occupe de la validation des inscriptions. Le dossier comprend : 1 formulaire d'inscription, 1 autorisation parentale, 1 règlement du défilé et 1 formulaire de droit à l'image et à la voix (pour les partenaires **CHIBI ROUEN** et **DREAMCOSMOD**).



REGLEMENT DÉFILÉ COSPLAY

CHIBI ROUEN du 14/02/2021



Les inscriptions ouvrent le **Dimanche 14 Février 2021 de XXh à XXh.**

Toute inscription reçue au delà de cette date sera automatiquement refusée et aucune réclamation ne sera recevable.

Les participants mineurs devront obligatoirement compléter une autorisation parentale pour pouvoir s'inscrire au défilé. L'autorisation parentale sera automatiquement fournie avec le présent règlement et le formulaire d'inscription au défilé lors de l'inscription sur le stand, et disponible en ligne via un lien présent sur le formulaire d'inscription et ici : https://drive.google.com/file/d/1xvhih6bDGULuRBIQ_jYdGWZebKkMJzxL/view?usp=sharing

S'il s'avère que l'un ou plusieurs des participants mineurs au défilé, dont l'inscription a été préalablement validée sans autorisation parentale jointe, alors ce ou ces participants ne seront pas autorisés à monter sur la scène pour participer au défilé, sans aucun recours possible.

Une fois l'inscription transmise au membre du staff de l'Association, aucune modification ne sera possible (choix du costume, bande son, liste des accessoires etc).

Seules les inscriptions entièrement complétées seront prises en compte.

Tout participant ayant son inscription validée devra impérativement se présenter sur le stand de l'association entre **XXh** et **XXh** afin de vérifier les divers points de son inscription (accessoires et décor sur scène, lancement de la bande son etc). Si le costume présenté ne correspond pas à celui indiqué lors de l'inscription et/ou s'il ne répond pas aux critères de sécurité de l'événement, alors la participation au défilé pourra être refusée.

Un seul passage sur scène est autorisée par personne et par costume.

Article 5 - Nombre limite de participants

Le nombre de places disponibles pour ce défilé est de **XX**.

Aucune liste d'attente n'est prévue.

Si le quota d'inscriptions validées au défilé est atteint, alors la clôture des inscriptions est prononcée.

Si le quota de places disponibles n'est pas atteint, alors il sera possible d'ouvrir des inscriptions sur place suivant les modalités décrites à l'article 4 du présent règlement.

L'Association s'engage à informer dans les plus brefs délais de la clôture anticipée des inscriptions ou de la mise à disposition des inscriptions sur place sur les réseaux sociaux dont elle dispose pour la communication du défilé.

L'Association Cosplay Yumigami se réserve le droit de refuser une inscription dans les cas suivants :

- Si un même personnage d'une même série est représenté plus de 3 fois ;
- Si une même série est représentée plus de 3 fois.

Pour ces deux critères, seules seront retenues les inscriptions par priorité chronologique (1er validé, 1er inscrit !).

Article 6 - Cosplays

Tous les types de cosplays sont autorisés (cosplays faits main, cosplays achetés, commissionnés, empruntés ou "placards").

Les accessoires en mousse, bois léger, plastique, armes à embout orange déchargée (les munitions pourront être confisquées jusqu'à votre sortie de la convention) et, de manière générale, tous les accessoires réalisés dans un matériau jugé non dangereux sont acceptés.

Article 7 - Prestation

- **Durée** : la durée maximale pour les passages Solo est de 1mn30 ; la durée
-



REGLEMENT DÉFILÉ COSPLAY

CHIBI ROUEN du 14/02/2021



maximale pour les passages en Groupe est de 3mn00.

- **Accompagnants** : aucun accompagnant n'est autorisée pour les participants au défilé, hormis les personnes accompagnant des enfants mineurs et renseignées sur l'autorisation parentale associée.
- **Accessoires et décors** : aucun accessoire ou décor à positionner n'est autorisé durant le passage sur scène du participant, le défilé devant permettre à un maximum de personne de passer sur la scène, et parce qu'il s'agit d'un défilé et non d'un concours.
- **Aide** : Aucune personne, quelle qu'elle soit, n'est autorisée à vous aider lors de votre passage sur scène.

Article 8 - Médias

Le participant au défilé est invité, au moment de son inscription, à fournir les fichiers suivants :

- une bande son au format mp3 nommée de la façon suivante "votrepseudo-personnage-audio.extension" ;
- si le matériel de l'événement le permet, il est possible de joindre un fichier vidéo. Ceci sera précisé dans le formulaire d'inscription. Le fichier devra être nommé de la façon suivante : "votrepseudo-personnage-video.extension".

Les formats de fichier acceptés sont les suivants : mp3, mp4.

L'association se réserve le droit de refuser une inscription si l'un des fichiers joint ne correspond pas à la nomenclature prescrite, ne respecte pas la durée maximale de la catégorie de prestation ou n'est pas fourni dans le bon format.

A défaut de bande son préparée en amont, les participants se verront attribuer une bande son par défaut correspondant à leur cosplay (thème du personnage, opening ou ending de l'animé correspondant à l'univers...).

Il est recommandé de venir avec l'ensemble des fichiers audio et/ou vidéo sur une clé USB si le participant a préparé une prestation particulière ou en cas de problème technique indépendant de la volonté du staff de l'association.

Pour des raisons techniques et de sécurité, l'association ne prête aucun micro aux participants pour leur prestation sur scène. Toutes les prestations devront obligatoirement être pré-enregistrées.

Article 9 - Interdiction et Sécurité

Pour des raisons de sécurité et de respect de la législation française en vigueur, l'association interdit l'utilisation des objets et actes suivants :

- **Armes blanches** : toute arme offensive ou tranchante, en fer ou en acier, y compris les répliques d'armes de décoration en métal ;
- **Armes à feu** : toute arme qui tire des cartouches ou des projectiles ;
- **Armes de type "air soft" et répliques des uniformes de police et militaire** ;
- **Objets pyrotechniques** tels que les briquets, allumettes, feux d'artifices, pétards, bougies et autres produits inflammables pouvant causer des brûlures au participant, au staff et/ou au public, mettre le feu à un accessoire, à la scène etc.
- **Les produits susceptibles de salir / détériorer la scène, et/ou de très petite taille** : nourriture, fumigènes, farine, confettis, plumes, paillettes, produits indélébiles etc.
- **Tout contenu (objet, geste, parole...) déplacé, violent, choquant et/ou malveillant** (pornographique, homophobe, raciste...);
- **Jet d'objet en direction du public.**

L'association se réserve le droit de refuser le passage sur scène ou de stopper immédiatement la prestation d'un participant si elle juge qu'elle ne respecte pas l'un des critères énoncé dans le



REGLEMENT DÉFILÉ COSPLAY CHIBI ROUEN du 14/02/2021



présent article, ou si la sécurité des autres participants, du staff et de manière générale de toute personne présente est mise en danger.

Le participant concerné sera alors automatiquement exclu du défilé.

Pour leur propre sécurité, les participants ne sont pas autorisés à s'approcher de moins d'1m des bords de la scène.

Article 10 - Droit à l'image et Responsabilité

Les participants du défilé autorisent, en adhérant au présent règlement, toute exploitation de leur image photographiée, filmée ou enregistrée prise durant la durée de l'événement, dans le cadre de la promotion de l'événement et/ou des activités de l'association.

Par ailleurs, un formulaire de droit à l'image et à la voix est fourni à chaque participant lors de son inscription pour permettre aux partenaires **CHIBI ROUEN** et **DREAMCOSMOD** de photographier et filmer les participants du défilé.

D'autre part, l'Association Cosplay Yumigami s'engage à respecter l'article 226 du Code Pénal relatif à l'atteinte à la vie privée d'autrui, notamment en ce qui concerne l'exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et l'utilisation des photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Enfin, l'Association Cosplay Yumigami ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte, de casse ou de vol du matériel des participants lors du passage sur scène ou dans les coulisses du défilé,

sauf si la responsabilité d'un membre de l'association est parfaitement explicite et prouvable. Dans ce cas, l'association prendra à sa charge la réparation ou le remplacement de l'effet personnel du participant détérioré ou volé.

Article 11 - Mesures de prévention liées au COVID-19

En raison de l'épidémie de COVID-19, plusieurs mesures devront impérativement être respectées par l'ensemble des participants du staff. De manière générale, des masques jetables, des gants jetables et des bouteilles de gel hydroalcoolique seront mis à disposition des participants et du staff en libre utilisation. Des poubelles seront également mises à disposition pour jeter les masques et gants usagés. Il est demandé à tous de bien les jeter et de ne pas les laisser trainer, au risque de potentiellement propager le virus.

Scène : les participants sont autorisés à retirer leur masque uniquement lors de leur passage de la scène. Avant et après ils devront obligatoirement conserver le masque. Avant le passage sur scène, une poubelle et du gel hydroalcoolique sera mis à leur disposition. A la sortie de scène, les participants devront reprendre un nouveau masque. Le port d'un costume où une partie du visage est cachée (ex : casque, masque intégral ou partiel etc) n'exclut en rien le port du masque en dessous du costume.

Le présent article pourra être modifié ou abrogé en fonction de l'évolution de la crise sanitaire au moment de l'événement.



REGLEMENT DÉFILÉ COSPLAY
CHIBI ROUEN du 14/02/2021



Vous avez des questions ?

N'hésitez pas à nous contacter via notre page Facebook : [Association Cosplay Yumigami](#)

Ou à nous envoyer un mail à : yumigamiasso@gmail.com

Nous vous répondrons le plus rapidement possible ! ^^

Je soussigné-e :,
reconnais avoir pris connaissance du présent règlement, et déclare en accepter sans réserve les termes et conditions.

Signature du participant ou du représentant légal